



Pension compensatoire

Par **Carotte,,,,, 0809**, le **09/03/2023 à 21:03**

Bonsoir, je dois une pension compensatoire de 40000, j'aurais aimé savoir quand dois-je la payer ?

Et comme nous avons un bien ensemble, qui va être estimé, si je pouvais lui donner dans ma part de la vente de la maison ?

Et comment dois-je procéder, si cela est faisable.

Je vous remercie pour votre réponse qui me sera un grand aide.

Cordialement.

Pascal.

Par **Zénas Nomikos**, le **10/03/2023 à 15:51**

Bonjour,

je m'excuse mais j'ai du mal à comprendre la teneur de votre message et de vos questions.

J'ai compris que vous avez une dette envers votre ex épouse au titre d'une prestation compensatoire dont le montant est de 40 000€ que vous pourriez éventuellement compenser lors de la vente d'un bien immobilier qui vous est commun.